

Section 1.—Équipement et trafic

Sous-section 1.—Navigation

Toutes les voies navigables canadiennes (canaux, lacs, rivières et fleuves) sont ouvertes sans distinction, sauf dans le cas du cabotage, aux navires de tous les pays. Par conséquent, les navires canadiens ont à subir la concurrence des navires étrangers.

Dans la région du Saint-Laurent comprise entre les environs du Havre St-Pierre et la tête des Grands lacs, le transport des marchandises et des passagers d'un port canadien à un autre, appelé communément le cabotage, s'effectue seulement par les navires enregistrés au Canada. Partout ailleurs au Canada, le cabotage est ouvert à tous les navires du Commonwealth.

Immatriculation canadienne.—Aux termes de la Partie I de la loi sur la marine marchande du Canada, tous les navires dépassant 15 tonneaux nets doivent être immatriculés ainsi que les bateaux de plaisance de plus de 20 tonneaux; l'immatriculation est facultative pour les navires de tonnage inférieur, mais, s'ils sont munis d'un moteur de 10 HP ou plus, ils doivent être porteurs d'un permis. L'article 6 de la loi en limite la propriété à des sujets britanniques ou à des sociétés constituées sous le régime des lois d'un pays du Commonwealth ou de la République d'Irlande et ayant leur siège dans ces pays. En vertu du *British Commonwealth Merchant Shipping Agreement*, tous les navires du Commonwealth sont désignés d'une façon générale comme «navires britanniques»; un navire qui devrait être immatriculé, mais ne l'est pas, ne bénéficie pas des avantages accordés aux navires britanniques. Les navires en projet ou en chantier peuvent être inscrits, avant l'immatriculation, par un directeur de l'immatriculation dans l'un ou l'autre des 75 ports d'enregistrement, au Canada.

1.—Navires immatriculés au Canada, par province, 31 décembre 1964-1966

NOTE.—Les chiffres à partir de 1935 figurent au tableau correspondant des *Annuaire*s antérieurs, à compter de l'édition de 1941.

Province ou territoire	1964		1965		1966	
	Nombre	Tonnes brutes	Nombre	Tonnes brutes	Nombre	Tonnes brutes
Terre-Neuve.....	849	88,735	884	103,308	947	125,221
Île-du-Prince-Édouard.....	819	20,922	922	21,515	1,046	24,187
Nouvelle-Écosse.....	6,943	166,439	7,259	176,273	7,432	193,372
Nouveau-Brunswick.....	2,326	116,092	2,480	122,125	2,604	143,851
Québec.....	2,912	919,936	2,999	1,013,820	3,099	1,072,423
Ontario.....	2,465	914,475	2,485	1,009,927	2,549	1,115,695
Manitoba.....	119	19,657	114	19,085	110	19,505
Saskatchewan.....	1	108	1	108	1	108
Alberta.....	12	686	12	686	12	736
Colombie-Britannique.....	7,266	709,662	7,569	798,994	7,929	854,253
Yukon.....	6	1,435	6	1,435	6	1,435
Total.....	23,718	2,958,147	24,731	3,267,276	25,735	3,550,786

Trafic par eau.—Le tableau 2 indique le nombre et le tonnage de tous les navires (sauf ceux de moins de 15 tonneaux de jauge, les navires de la marine et, pour les années 1962-1966, les bateaux de pêche) entrés dans les ports douaniers et non douaniers du Canada. Avant 1957, on n'enregistrait que le cabotage international et national à destination ou en provenance des ports douaniers.